



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-111

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2020

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2020-05-29-008 - Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur des archives départementales de la Savoie et délégation de signature (3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-05-29-008

Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de
directeur des archives départementales de la Savoie et
délégation de signature



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP-PCIT : 35-2020

Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions
de directeur des archives départementales de la Savoie et délégation de signature

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, ensemble les décrets d'application n° 79-1037, n° 79-1038, n° 79-1039 et n° 79-1040 du 3 décembre 1979,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1421-1 à R.1421-16,

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté du ministre de la culture n° MCC-0000047108 du 3 février 2020 portant admission à la retraite de M. Jean LUQUET, conservateur général du patrimoine à compter du 1^{er} juin 2020,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 25 mai 2020 chargeant un directeur des services départementaux d'archives du contrôle des archives publiques du département de la Savoie à compter du 1^{er} juin 2020 et jusqu'au 1^{er} juillet 2020,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Jean LUQUET, directeur des archives départementales de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : **Mme Florence BEAUME**, conservatrice générale du patrimoine, directrice du service des archives du département de l'Ain, est chargée des fonctions de directrice du service départemental de la Savoie par intérim, à compter du 1^{er} juin 2020 et jusqu' au 30 juin 2020 inclus.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Florence BEAUME**, conservatrice générale du patrimoine, directrice du service des archives du département de l'Ain, chargée des fonctions de directrice du service départemental de la Savoie par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives :

- correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du conseil départemental pour exercer leurs fonctions dans le service départemental d'archives,
- engagement de dépenses pour les crédits d'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique des archives des collectivités territoriales :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt des archives des communes aux archives départementales en application des articles L.1421-7 à L.1421-9 du code général des collectivités territoriales,
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements,
- visas préalables à l'élimination des documents d'archives des collectivités territoriales.

c) contrôle des archives publiques et privées découlant du code du patrimoine et des décrets du 3 décembre 1979 relatifs aux archives :

- documents liés au contrôle de la conservation, du tri, du classement, de l'inventaire et de la communication des archives des services de l'État, des établissements et entreprises publics, des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public et des officiers publics ou ministériels,
- visas préalables à l'élimination des documents d'archives des services de l'État,
- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :

- correspondances et rapports.

Article 3 : **Mme Florence BEAUME**, conservatrice générale du patrimoine, directrice du service des archives du département de l'Ain, chargée des fonctions de directrice du service départemental de la Savoie par intérim, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité.

L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Jean LUQUET, directeur de la conservation départementale du patrimoine, est abrogé à compter du 1^{er} juin 2020.

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et la directrice des archives départementales de l'Ain, directrice du service départemental de la Savoie par intérim sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 29 mai 2020

Signé : Louis LAUGIER